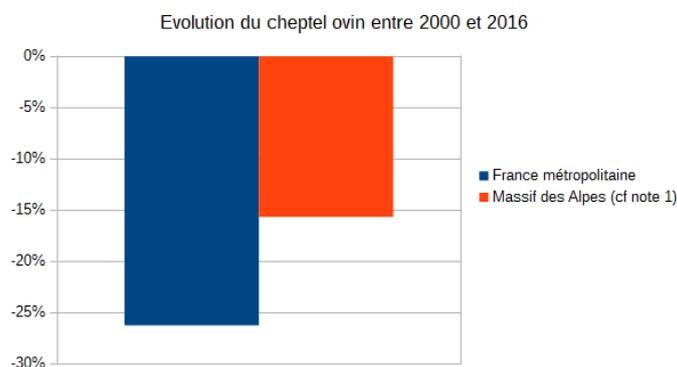


Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes

Prédation du loup et diminution du cheptel ovin dans le massif des Alpes

En 2016, le cheptel ovin détenu dans les exploitations agricoles du massif des Alpes¹ s'établit à environ 700 000 têtes, localisées essentiellement au cœur des zones de protection contre les prédateurs (cf. carte en annexe 1).

Le cheptel ovin est en diminution sur le massif des Alpes, mais de manière plus atténuée qu'au niveau national. Ainsi, sur la période 2008-2012, il se rétracte de 6,1 %, soit un taux légèrement inférieur au repli du troupeau national (-8,6%). En tendance sur une période plus longue (2000-2016), la troupe ovine résiste globalement mieux sur le massif des Alpes (respectivement -15,7 % et -26,3%).



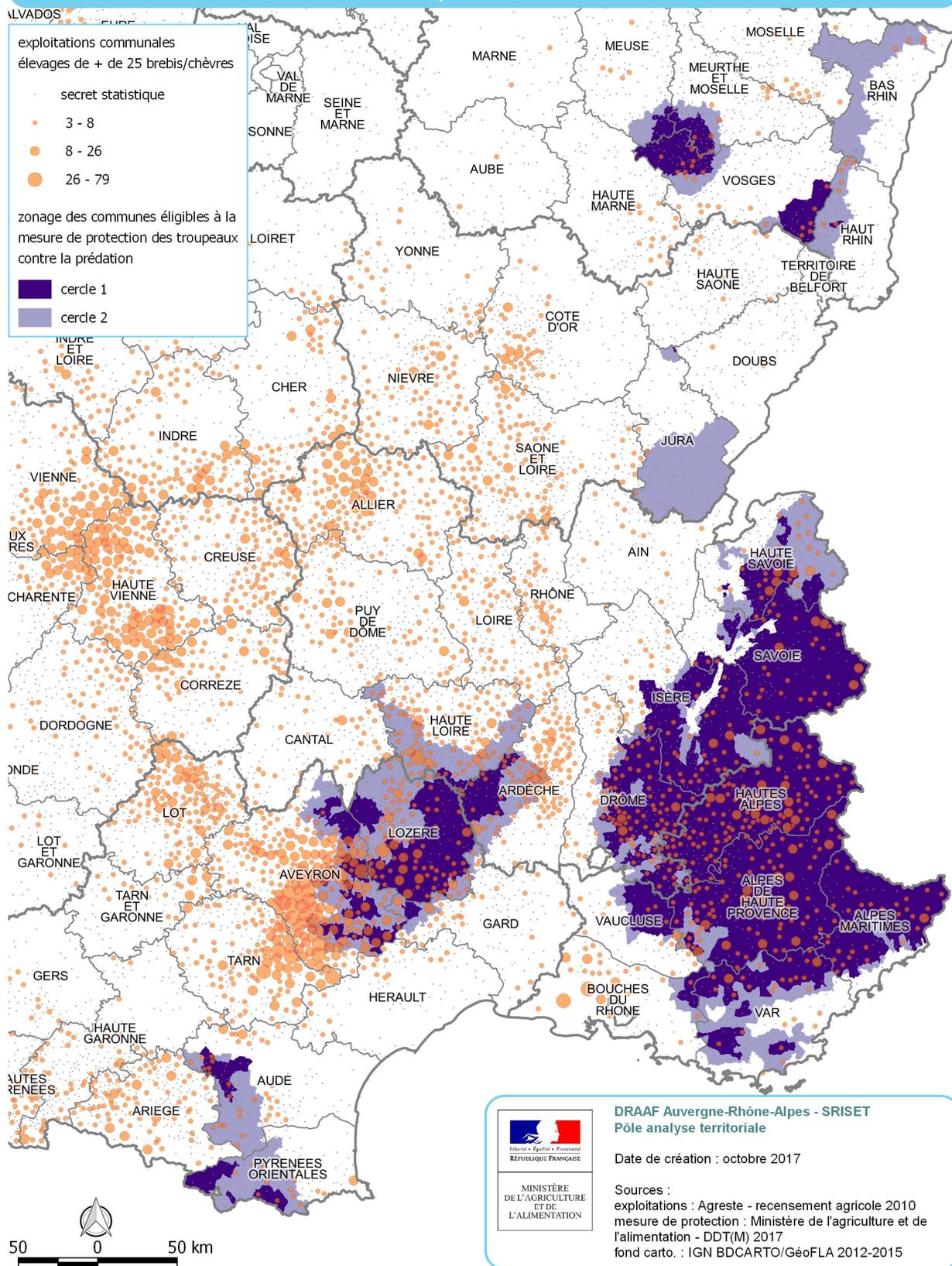
Des disparités sont bien sûr observées selon les départements, mais on retrouve des baisses similaires, voire plus importantes dans d'autres départements gros détenteurs de brebis allaitantes (Haute-Vienne, Vienne, Deux-Sèvres, Allier...), non concernés par la prédation du loup (cf. carte en annexe 2 présentant l'évolution des effectifs ovins par département).

Le département des Bouches-du-Rhône, marginalement inclus dans le zonage des communes éligibles à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation mais largement concerné par transhumance de ses effectifs ovins (cf. carte en annexe 2 illustrant les flux de transhumance d'animaux) affiche même un nombre de têtes similaire à celui des années 2000.

1 Source Agreste-SAA, estimation portant sur l'ensemble des 8 départements Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie, Alpes de Haute-Provence, Haute-Alpes, Alpes-Maritimes.

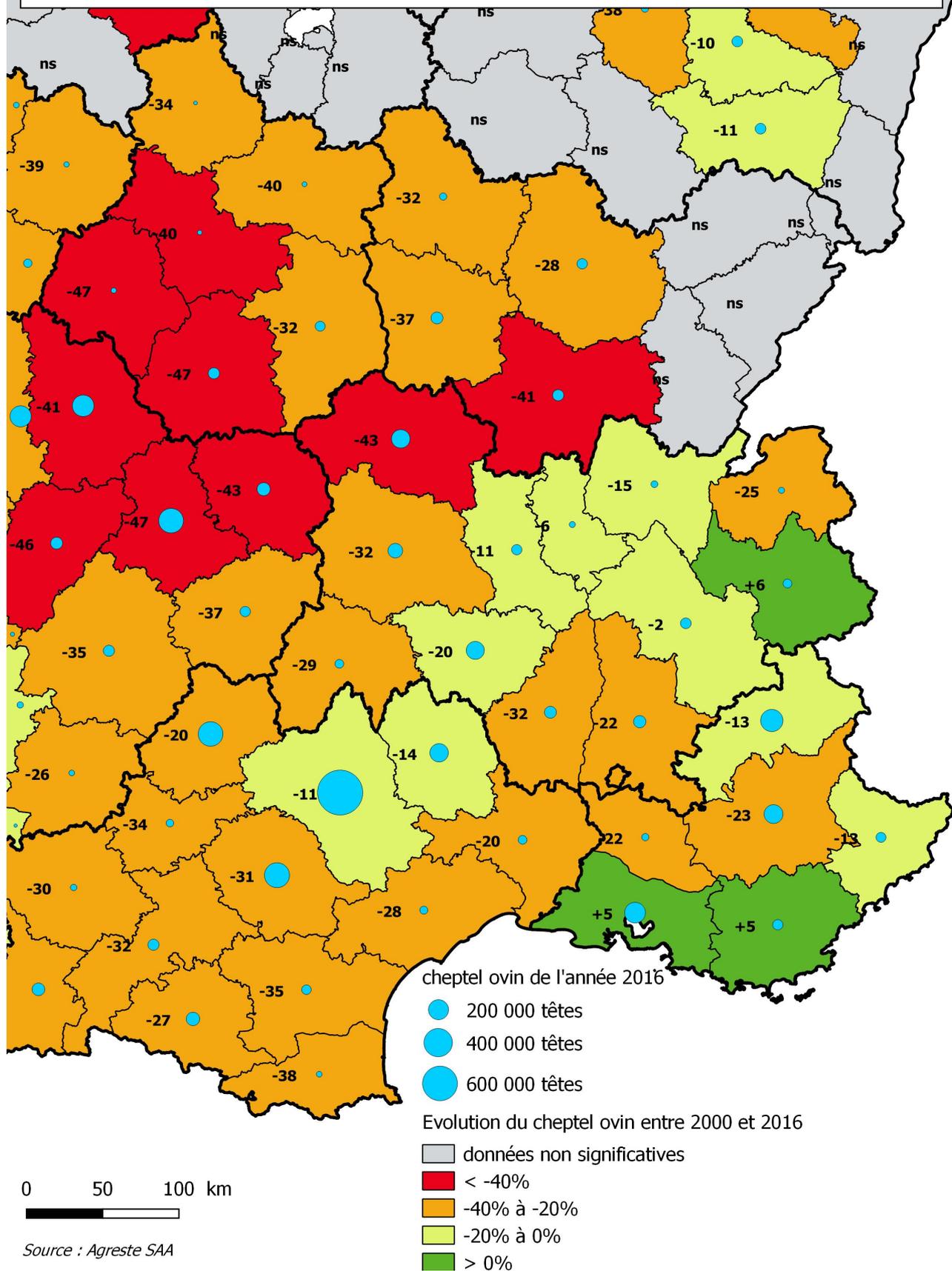
Annexe 1

ZONES D'AIDE À LA PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LA PRÉDATION PAR LE LOUP ET EXPLOITATIONS DE PLUS DE 25 BREBIS OU CHÈVRES France métropolitaine continentale



Annexe 2

Effectifs départementaux d'ovins et évolution entre 2000 et 2016



Annexe 3

Evolution des effectifs ovins sur longue période

	2000	2016	2016/2000
France métropolitaine	9 531 789	7 028 612	-26,3%
Massif des Alpes (cf note 1)	804 690	678 524	-15,7%
05 - Hautes-Alpes	289 500	251 800	-13,0%
04 - Alpes-de-Haute-Provence	231 700	178 200	-23,1%
26 - Drôme	100 300	78 100	-22,1%
38 - Isère	59 140	58 100	-1,8%
06 - Alpes-Maritimes	58 100	50 500	-13,1%
73 - Savoie	39 150	41 600	6,3%
74 - Haute-Savoie	26 800	20 200	-24,6%
13 - Bouches-du-Rhône	209 450	220 200	5,1%

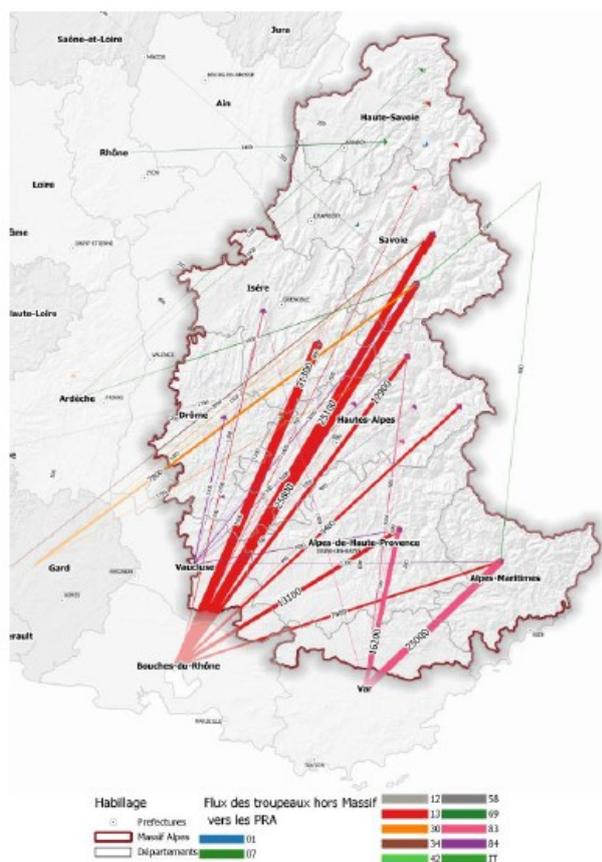
Source : Agreste SAA

Cartes de flux de transhumance des troupeaux ovins

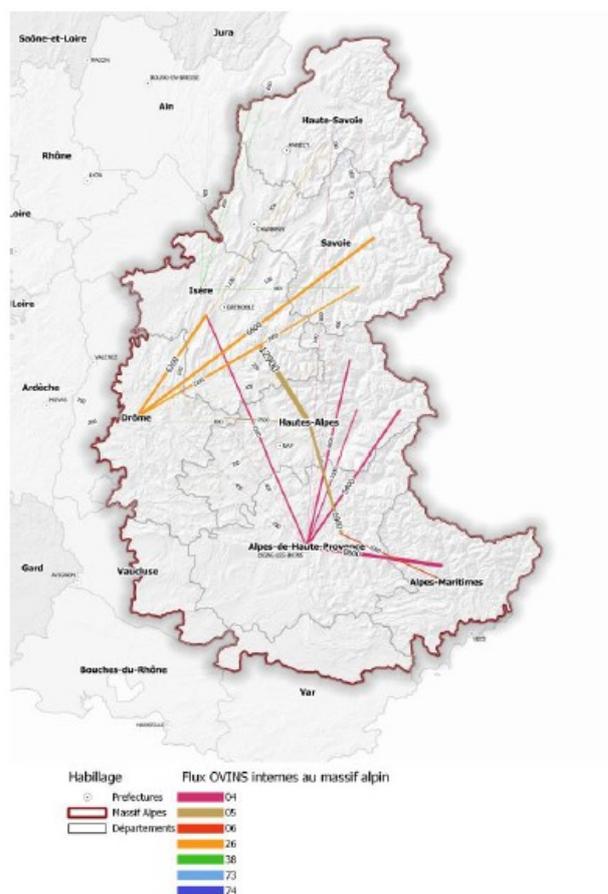
(source enquête pastorale 2012-2014 dans le massif des Alpes)

Les cartes suivantes illustrent les flux de transhumance d'animaux, avec le poids prépondérant des Bouches-du-Rhône (Crau et Camargue en particulier) qui estivent en Maurienne, Tarentaise, Oisans, Briançonnais, Queyras, Alpes de Haute Provence, et aussi du Var vers le Mercantour et les montagnes de Haute Provence.

Les principaux flux internes au massif vont de la Drôme vers la Savoie et le Vercors, des Hautes-Alpes vers l'Isère et les montagnes de Haute Provence, des Alpes de Haute Provence vers le Mercantour, le Queyras et le Briançonnais.



Carte 4. Flux de transhumance des troupeaux ovins hors massif vers le massif des Alpes (PRA = petite région agricole INSEE)



Carte 5. Transhumance des troupeaux ovins entre départements du massif